



REUNION PUBLIQUE

16 novembre 2017

Syndicat **I**ntercommunal d'**A**ssainissement
Le Moulin

Cressonsacq – Pronleroy - La Neuville Roy - Montiers



ORDRE DU JOUR

- 1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT**
- 2. DATE D'OUVERTURE DU RESEAU**
- 3. FINANCEMENT DES TRAVAUX CHEZ LES PARTICULIERS**
- 4. ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS POUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS ET LA REALISATION DES CONTROLES**
- 5. VERDI Ingénierie: PRESENTATION, ROLE DE LA MISSION ET ORGANISATION**
- 6. QUESTIONS / REPONSES**

TRANSFERT COMPÉTENCE



Dissolution du SIA Le Moulin au 31 décembre 2017 et reprise de la compétence au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Aucune conséquence pour vous
Continuité de service garantie

Seul changement les coordonnées de contact



CONTACT

JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2017

Qui:  Le Président, Bruno RABUSSIER
La Secrétaire, Sylvie DEGRAVE

Comment:  Téléphone: 03 44 51 74 03
Courriel: sialemoulin@pronleroy.com

Où:  Mairie de Pronleroy

Quand:  PRONLEROY: Lundi 17 à 18h,
Mercredi 10 à 12h, Samedi 10h30 à 11h45

2 PERMANENCES EN MAIRIE DE MONTIERS
SAMEDI 2 DÉCEMBRE DE 9H00 à 10H00
SAMEDI 9 DÉCEMBRE DE 9H00 à 10H00



CONTACT

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018

Qui:  Communauté de communes du Plateau
Picard

Comment:  Téléphone : 03 69 12 50 70
Courriel : environnement@cc-plateaupicard.fr

Où:  Pôle Environnement
Rue Sarrail
Saint Just en Chaussée

Quand:  Du lundi au vendredi
9h à 12h30 / 13h30 à 17h



OUVERTURE RESEAUX

Nous envisageons une mise à disposition du réseau de collecte
Le 1^{er} mars 2018

La SAUR en deviendra le gestionnaire

Les riverains seront en mesure de se raccorder en respectant

- Les modalités administratives
- Les modalités techniques



SUBVENTIONS

Convention d'aide au financement du raccordement avec l'AESN
AESN: Agence de l'Eau Seine Normandie

Montant Subvention AESN	Entre 2 000 et 3 000 € En fonction de la complexité du raccordement
-------------------------------	---

SANS CONDITION DE RESSOURCE MAIS

SOUS CONDITION D'ENGAGEMENT



LA LETTRE D' ENGAGEMENT

80% des propriétés doivent s'engager à se raccorder dans les DEUX ANS tout en autorisant le contrôle. C'est seulement quand le seuil des 80% d'engagement sera atteint que le dossier de demande de financement aux particuliers sera déposé.

Pour ne pas perdre cette aide financière, il est important d'être très réactif et de nous déposer au plus tôt la lettre d'engagement:

186 boîtes de branchements

Il faut au moins **149** lettres d'engagement



Accompagnement des particuliers

Le SIA Le Moulin, par Appel d'Offres, a retenu par délibération N° 2016-23 le 13 décembre 2016 le Cabinet **VERDI Ingénierie**.

Ils sont au service de la Communauté de Communes pour vous accompagner.

VERDI Ingénierie est représenté ce jour par Monsieur Clément JOLIBOIS qui sera votre interlocuteur sur l'ensemble de l'opération.

Je laisse le soin à M.JOLIBOIS, de vous présenter son cabinet et de vous exposer le rôle de sa mission.





Mission de VERDI



Objet de la mission:

Accompagnement des particuliers pour l'obtention de SUBVENTIONS et contrôle du bon raccordement



Mission de VERDI



Cette mission se décompose en 3 phases :

- **Phase 1:** Information préalable des bénéficiaires et assistance administrative pour l'obtention de financements,
- **Phase 2 :** Contrôles de conformité et des justificatifs des dépenses,
- **Phase 3 :** Envoi des dossiers pour l'obtention des subventions.



Mission de VERDI

Pour les subventions et Pour les contrôles



03 44 13 13 57

Chef de projet

Amandine Gutig
Ingénieur d'études
Eau et Assainissement
6 ans d'expérience



Interlocuteur principal

Clément Jolibois
Technicien hydraulique
2 ans d'expérience



Appui terrain

Richard Dottin
Technicien assainissement
3 ans d'expérience



Appui de terrain

Cédric Tempelaere
Technicien hydraulique
4 ans d'expérience





SUBVENTIONS

Principal financeur :

Agence de l'eau Seine Normandie

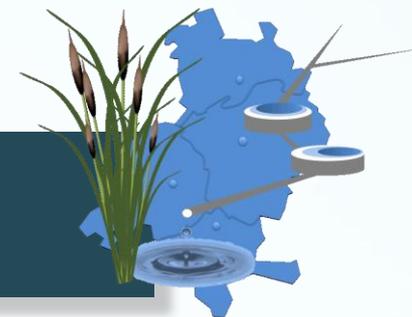
Branchement	Cas	Montant subvention
Simple	Raccordement sans difficulté spécifique	Plafond de 2000 €
Complexe	Distance habitation/limite de propriété >15 m Pompe de relevage Fonçage Travail à la main ou en accès difficile Travail en vide sanitaire Démolition de terrasse, cour pavée, mur Désouchage	Plafond de 3000 €



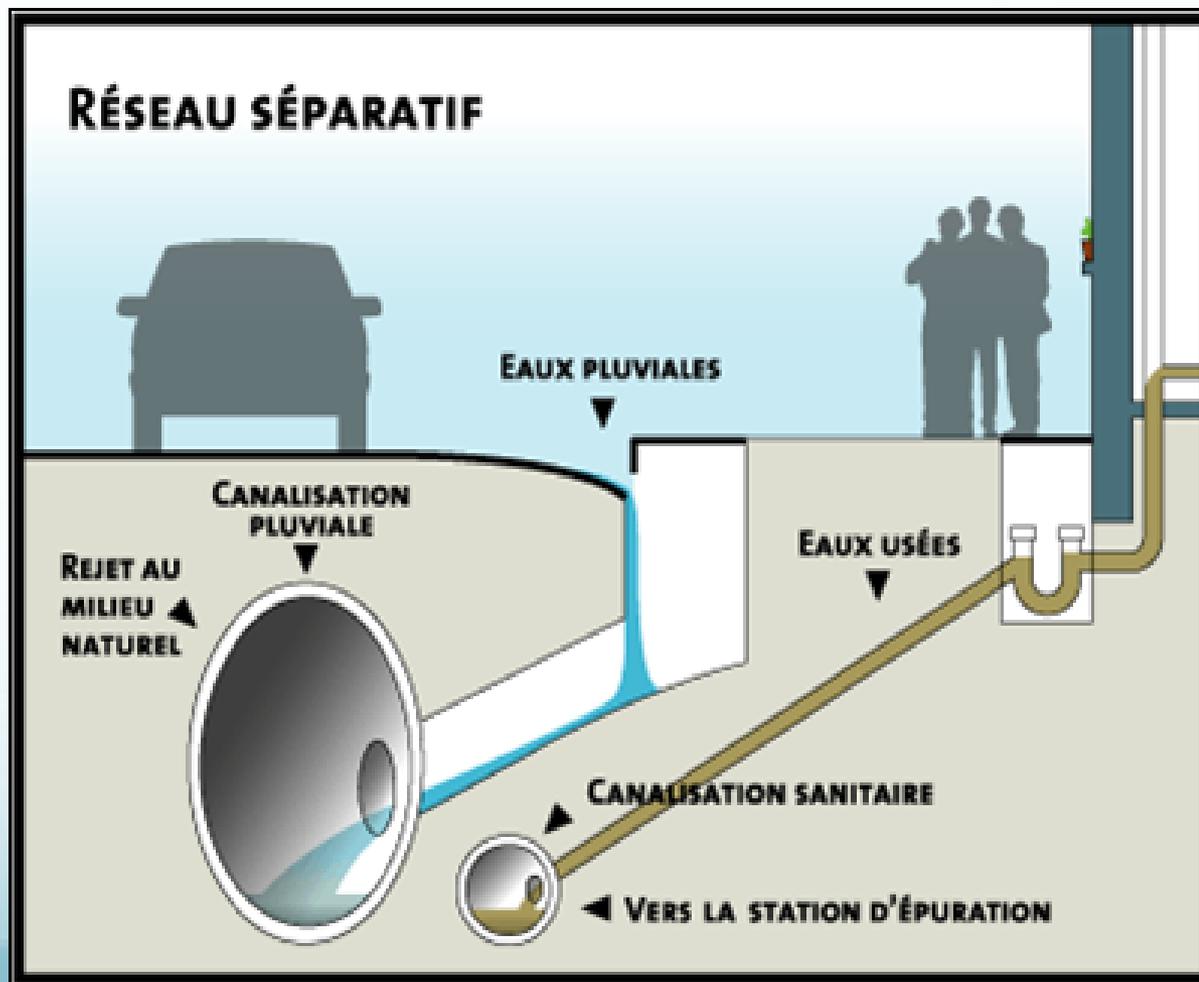
SUBVENTIONS

Autres organismes potentiels:

- Caisse de retraite pour les titulaires d'une retraite du régime général et ayant exercé l'activité la plus longue en régime général et sous certaines conditions
- Prêt de la CAF pour ceux qui perçoivent des aides sous certaines conditions

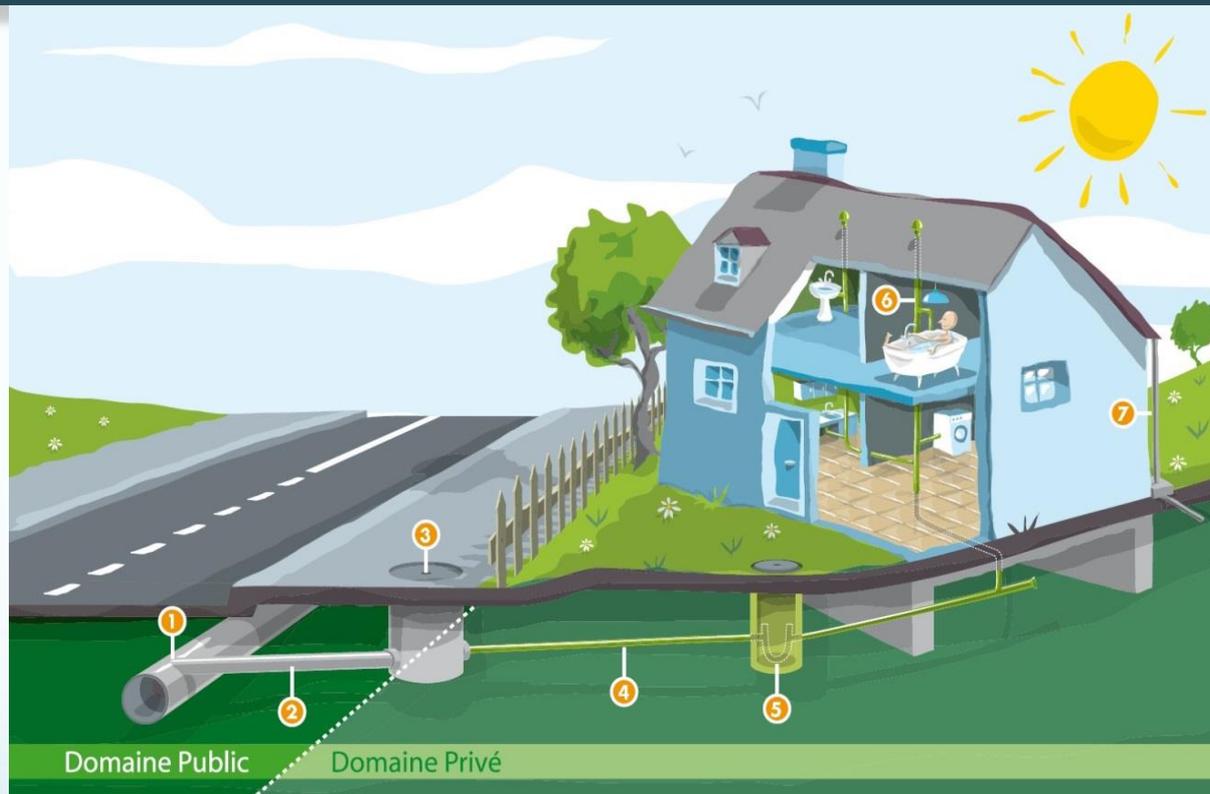


Fonctionnement du système





Définition de votre branchement



1 Dispositif de raccordement au réseau

- Culotte de branchement sur le réseau
- Branchement sur regard
- Etc...

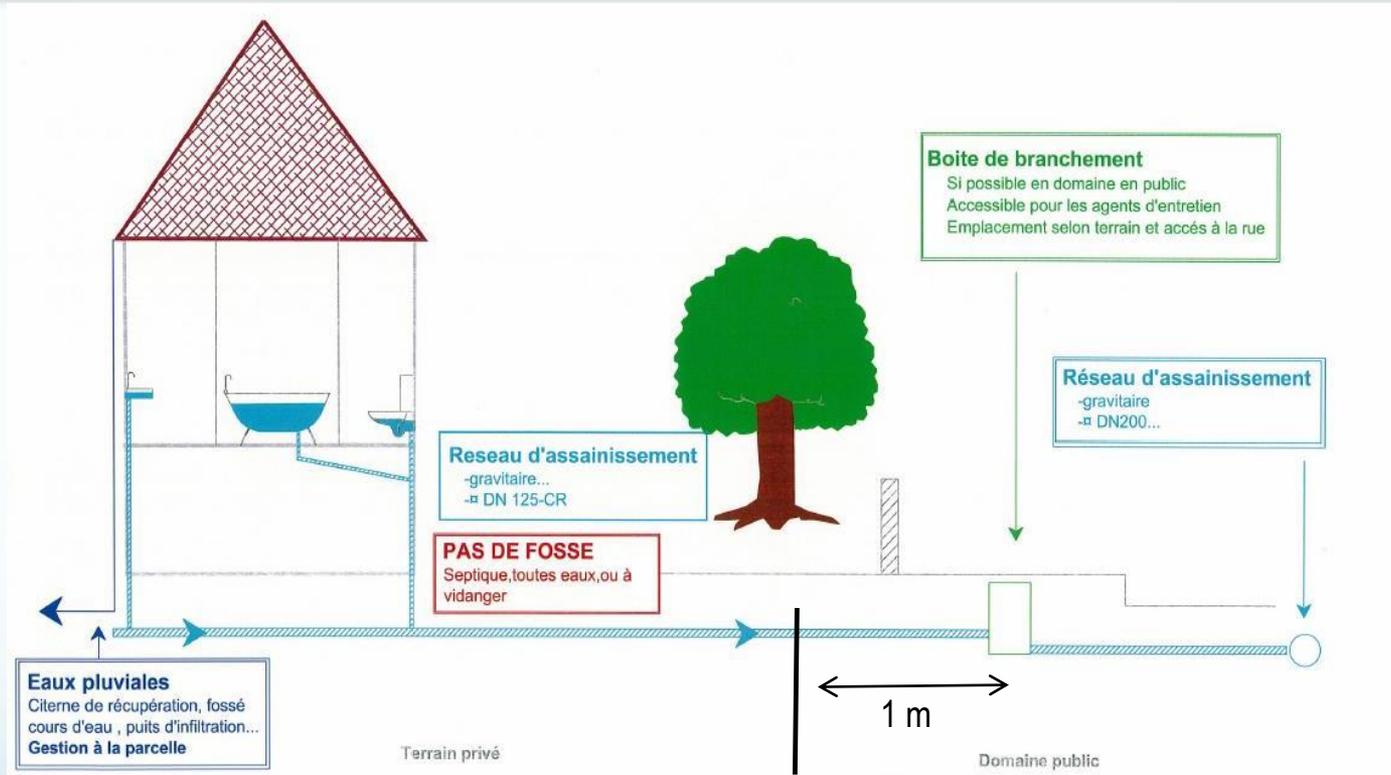
2 Canalisation de branchement – domaine public

3 Boîte de branchement

4 Canalisation de branchement – domaine privé



Réalisation des travaux



Travaux à la charge du particulier

Travaux à la charge de la commune
Canalisation DN 125 en attente



Réalisation des travaux

- Mise à disposition en mairie d'un guide de bonne pratique pour la réalisation des travaux,
- **Le propriétaire a le choix :**
 - **de réaliser les travaux lui-même (en respectant les prescriptions),**
 - **de commander les travaux à une entreprise.**
- Pendant et après réalisation des travaux : contrôle de conformité de chaque branchement, **en tranchée ouverte et en tranchée fermée.**



Contrôle du raccordement

- **Contrôle en tranchée ouverte :**
- Respect des prescriptions techniques :
 - Pente,
 - Profondeur,
 - Raccordement de l'ensemble des évacuations,
 - Séparation des eaux usées et des eaux pluviales,
 - Clapet anti-retour éventuel,
 - Choix des matériaux,
 - ...



Contrôle du raccordement

- **Contrôle en tranchée fermée :**
- Levée des non-conformités
- Tests au colorant (fluorescéine)
- Tests à la fumée
- Vérification des factures des travaux
- Collecte des documents pour les subventions



Contrôle de la conformité du raccordement des évacuations des eaux usées et des eaux pluviales



Versement des subventions

Pièces à adresser pour obtenir les subventions :

Avant travaux – envoi à la MAIRIE :

- Acte d'engagement

Après travaux – envoi à Verdi Ingénierie :

- Factures acquittées des travaux (factures matériaux, locations d'engins ou factures de l'entreprise),
- Contrôle de conformité établie lors de la visite en tranchée fermée,
- Le certificat de vidange des fosses,
- Les aides allouées éventuelles,
- Relevé d'identité bancaire.

Attention : Attendre l'autorisation du syndicat pour démarrer les travaux



QUESTIONS

**SVP, avant de poser votre question:
Merci de vous présenter,
d'indiquer votre rue**



**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ASSAINISSEMENT « LE MOULIN »
Siège social : 2 rue Neuve 60190 CRESSONSACQ
Adresse postale: 4 Grande Rue 60190 PRONLEROY